

Grève du 3 mai 2018

Code Direction : 410
Direction : DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES DU LOIR-ET-CHER

Motif : L'arrêt des évolutions en cours concernant notre système de mutations et l'ouverture de discussions visant à de réelles améliorations pour les agents. L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations. Des créations d'emplois statutaires pour répondre aux besoins. Le refus des licenciements et des mobilités forcées. Le maintien de toutes les missions de la DGFIP et l'arrêt des expérimentations et externalisations en cours. L'abandon du prélèvement à la source. La non application des mesures prévues dans CAP2022. Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies et l'augmentation des rémunérations, avec le dégel du point d'indice. L'abrogation du jour de carence. Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle réelle. Le maintien et l'amélioration d'une formation initiale et continue de qualité. La préservation du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers des agents des finances publiques, qui permettent déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantissent l'égalité entre les usagers.

Organisations syndicales : CGT Finances publiques - Fédération des Finances CFDT Finances

	Catégorie A+ (1) Cadres supérieurs			Catégorie A (inspecteurs seulement)			Catégorie B			Catégorie C			Totaux		
	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%
Direction	13		0,00	16		0,00	18	1	5,56	11		0,00	58	1	1,72
SIP-CDI-CDIF	3		0,00	4		0,00	28	5	17,86	35	2	5,71	70	7	10,00
SIE, SIP-SIE et PRS	4		0,00	5		0,00	24	2	8,33	10		0,00	43	2	4,65
Trésoreries	13		0,00	5		0,00	46	3	6,52	35	2	5,71	99	5	5,05
Brigades, BCR, PCE, PCRP, ICE	2		0,00	11		0,00	9		0,00	1		0,00	23		0,00
Services de Publicité Foncière	1		0,00	1		0,00	10	1	10,00	3	1	33,33	15	2	13,33
ESI															
CPS															
TOTAL	36	0	0,00	42	0	0,00	135	12	8,89	95	5	5,26	308	17	5,52

(1) La catégorie A+ supérieurs s'entend à partir du grade d'Inspecteur divisionnaire